des papiers de M. de Reinach, placés sous scellés par ses soins et dont les membres de la Commission d'enquête avaient déjà pris connaissance.

### Les ordonnances de non-lieu

On assure, au Palais, que, si des ordonnances de non-lieu étaient rendues, le dossier de l'instruction, en ce qui concernerait les bénéficiaires de ces ordonnances, serait communiqué à la Commission d'enquête; que, par cela même, les motifs des décisions intervenues pourraient être connus des membres du Parlement et, partant, du public.

On croit que les ordonnances de non lieu en faveur des députés ou sénateurs seront au nombre de cinq. On affirme que M. Rouvier ne sera pas poursuivi.

Parmi les poursuivis qui deviendront inculpés, on cite MM. Antonin Proust, Béval, Dugué de la Fauconnerie, Albert Grévy, Arène, Jules Roche.

Quant à M. Thévenet, son cas n'est pas encore tranché.

### Les membres du corps diplomatique

Le *Temps* dit que le juge d'instruction, dont l'attention a été appelée par le procureur général sur les allégations portées contre certains membres du corps diplomatique, a interrogé, à ce sujet, MM. Charles de Lesseps, Cottu et Marius Foutane.

Les trois administrateurs du Panama auraient déclaré formellement que jamais aucun rapport n'avait existé entre la Compagnie de Panama et les ambassadeurs, quels qu'ils fussent.

Le *Temps* croit savoir que le gouvernement saisira demain le Parlement d'un projet de loi déférant aux tribunaux correctionnels les délits d'offense envers les souverains étrangers et les ambassadeurs accrédités en France.

### La prorogation de la concession

Paris, 16 janvier. — Le ministre des affaires étrangères a reçu aujourd'hui M. Monchicourt, liquidateur de la Compagnie de Panama, qui est venu s'entretenir avec lui des questions se rattachant à la prorogation de la concession.

Il se confirme que des décisions seront prises à bref délai, au sujet des dix parlementaires poursuivis.

### Le général Menabrea et le Panama

Paris, 16 janvier. — Une note officieuse confirme qu'au cours de l'instruction dirigée contre eux, M. de Lesseps et les autres inculpés ont déclaré à M. Franqueville qu'ils n'avaient jamais remis d'argent, directement ou indirectement, ni au général Menabrea, ni à aucun représentant des puissances étrangères accrédité auprès du gouvernement français.

Le ministres des affaires étrangères, ajoute la note officieuse, a adressé une lettre en ce sens à l'ambassadeur d'Italie à Paris.

Paris, 16 janvier. — Un journal du soir assure que le fameux X... aux 500.000 francs serait M. Ménabréa.

Selon d'autres bruits, ce serait M. de Morenheim.

### M. Rouvier et M. Bourgeois

On a beaucoup remarqué, cette après-midi, dans les couloirs de la Chambre une conversation de M. Rouvier avec M. Bourgeois. Cette entrevue a été empreinte de beaucoup de cordialité ; on concluait qu'une entente était intervenue entre eux.

### Les honoraires des défenseurs

D'après des renseignements fournis au *XIXe Siècle*, voici les honoraires qu'auraient touché les avocats dans l'affaire qui se plaide actuellement devant la Cour d'appel de Paris :

Me Barboux, défenseur de M. Charles de Lesseps, 30,000 francs, et son secrétaire, M. Seligmann, 7000 fr.

Me Du Buit, défenseur de M. Marius Fontane, 15,000 francs ;

Me Martini, défenseur de M. Cottu, 15,000 francs, et son secrétaire Flogny, 3,000 francs ;

Me Waldecq-Rousseau, défenseur de M. Eiffel, la bagatelle de 100.000 francs.

En regard, le *XIXe Siècle* trouve piquant de citer le traitement annuel du président Périer qui touche 25.000 francs, et de M. Rau, avocat-général, qui touche 13.200 francs.

### Les perquisitions chez M. Propper

M. Clément s'est rendu ce matin et non dimanche accompagné de M. Humbert, administrateur judiciaire de la succession J. de Reinach, dans les bureaux de MM. Propper et Cie, à l'effet de se faire remettre par M. Humbert les deux dossiers personnels à M. de Reinach, dont l'un contient des affaires d'électricité de Cornélius Herz, et l'autre une cession de travaux à Panama, ainsi que les trois carnets de talons de chèques que l'administration judiciaire avait trouvés en faisant l'inventaire des papiers de M. de Reinach, et dont les membres de la Commission d'enquête avaient déjà pris connaissance.

## LE GROUPE D'ÉTUDES

### CHEZ LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

Paris, 16 janvier. — Nous avons dit que le fameux groupe d'études devait se rendre chez le président du Conseil aujourd'hui. La démarche a eu lieu ce matin.

### MODIFICATION A LA LOI SUR LA PRESSE

Au cours de l'entretien qui a eu lieu entre M. Ribot et le groupe, on a examiné la nécessité de faire une loi contre la presse.

Le gouvernement va, en conséquence, déposer demain un projet de loi déférant aux tribunaux correctionnels les délits d'offense envers les souverains étrangers et les ambassadeurs accrédités en France.

La *Liberté*, organe officieux dit que le projet visera les délits ci-dessus et aussi quelques autres points.

### LE PANAMA

En ce qui touche le Panama une note officieuse, nous fait connaître que M. Ribot a répondu :

« L'état de l'instruction actuellement ouverte permet de prévoir que la justice serait saisie à bref délai, car le juge d'instruction sera en mesure de rendre ses ordonnances d'ici à deux ou trois jours.»

### LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

Le président du Conseil a été d'avis, au point de vue parlementaire que la discussion du budget de 1893 qui va s'ouvrir se poursuivit sans interruption et que le gouvernement ne se prêtât à aucune question ni interpellation.

### LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ribot a déclaré que sa politique était nettement républicaine, qu'il donnerait des instructions dans ce sens aux préfets.

Un journal officieux, le *Temps*, dit que M. Ribot a fait part de sa ferme volonté d'écarter toute considération de groupe et de coterie et de se consacrer, avec tous les républicains, à la défense de la République contre la campagne que mènent ses adversaires de toute sorte.

La *Liberté* prétend que M. Ribot a déclaré vouloir recommander à ses préfets d'accepter le concours de tous les républicains et de tous les hommes sincèrement ralliés à nos institutions, d'aller dans cette direction aussi loin que possible; mais en revanche, de se montrer résolu à déjouer les manœuvres de ceux qui voudraient, soit sous le couvert républicain, soit sous un autre, combattre nos institutions.

## LA FUITE DE BEHANZIN

On écrit de Lagos :

« Un noir, échappé de l'armée de Béhanzin où il avait été incorporé de force après Poguessa, donne de très intéressants détails rétrospectifs sur la fuite du roi du Dahomey, à laquelle il a assisté.

» Après la chûte du fort de Muako, Béhanzin se retira rapidement sur Abomey avec son artillerie, quatre cent cinquante hommes armés de fusils à tir rapide et deux blancs dont l'allemand Bœker, qui ne l'avaient pas quitté depuis Allada.

» La capitale était déjà en partie désertée par ses habitants qui avaient fui dans toutes les directions, jusque chez les Egbas d'Abéocuta.

» Deux jours après l'arrivée du roi, on apprit la mort d'Asinou, frère de Béhanzin et la destruction de Caua. Une terreur folle s'empara des habitants qui restaient. Il y eut de nombreuses défections et une seconde migration vers le Nord se produisit, plus considérable que la première.

» Il restait pourtant cinq à six mille habitants bien décidés à rester.

» Sur les conseils de Bœker et malgré les fétiseurs, Behanzin résolut de traiter et envoya un parlementaire au général Dodds.

» Lorsque le parlementaire revint, le roi assembla son conseil et lui demanda son avis. Les conditions du général Dodds furent repoussées à l'unanimité. Le métis portugais Francisco Darajua conseilla de brûler Abomey et le soleil dahoméen ferait le reste. Behanzin se rallia à contre-cœur à cette proposition et ordonna de faire partir les habitants qui furent arrachés de leurs cases et durent se mettre en marche vers le pays des Mahis, par bandes, en chassant devant eux leurs troupeaux.

» Lorsque les français furent signalés, à quatre heures du soir, se dirigeant vers la capitale, les soldats mirent le feu aux cases, du côté de l'est, à cause du vent. La ville flamba avec une rapidité extraordinaire. A six heures du soir, les flammes atteignaient le grand palais et le dévoraient.

» Et pendant que nos soldats contemplaient, au sud-ouest, l'incendie de la capitale, Behanzin et ses soldats n'étaient, comme à Dogba, qu'à quelques kilomètres de la colonne, assistant, sombres mais impassibles, à la destruction de la grande ville, témoin, depuis sa fondation, de tant de sacrifices humains.

» Au petit jour, le roi, suivi de son armée, s'enfonçait dans la forêt qui conduit vers le pays des Mahis, lequel est éloigné de trois jours de marche d'Abomey.

» On est persuadé qu'il reviendra et qu'il attaquera encore nos troupes. Il ne faut pas espérer sa soumission tant qu'il aura un seul homme armé avec lui. Ses fétiseurs sont là pour lui rappeler que le roi du Dahomey ne doit jamais s'avouer vaincu et encore moins se rendre. La soumission de Behanzin serait sa condamnation à mort. S'il échappait au fer des fétiseurs, il ne saurait échapper à leur poison. »

## LE COMMERCE D'ÉCHANGES

### DES INDES

**La part des principales puissances européennes dans le mouvement commercial. — L'importation aux Indes des tissus de laine, de coton et de soie.**

Le dernier et très complet rapport de M. J.-E. O'Conor sur le commerce de l'Inde anglaise n'est pas satisfaisant au point de vue de la Fédération impériale. L'exportation indienne s'est développée mais ce n'est pas avec l'Angleterre, ni même avec ses principales colonies ou dépendances. La France, l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, la Perse, le Japon, la Russie et la Turquie d'Asie, ainsi que l'Amérique du Sud ont augmenté en 1891 leur importation de produits de l'Inde, tandis que le Royaume-Uni a vu les siennes diminuer.

Parmi les pays dont le commerce avec l'Inde a rétrogradé, c'est ce dernier qui a supporté la plus forte réduction. Il a importé davantage de l'Inde, mais il lui a expédié 7 0[0 de marchandises de moins que l'année précédente; le résultat est une diminution de 2.4 0[0 sur le mouvement total des deux contrées. Le rapport officiel attribue presque entièrement cette diminution à l'importation réduite des fils de coton et des tissus ; les variations des deux dernières années dans le chiffre des envois du Royaume-Uni, comme de ceux d'autres pays qui ont l'étalon d'or, aux variations du change dont les fluctuations soudaines affectent nécessairement le commerce.

Mais quand il a été tenu compte de l'influence de la question de l'argent dans l'Inde anglaise, il reste encore à expliquer comment un pays employant l'or comme l'Allemagne a porté son commerce avec l'Inde de 6,086,746 roupies à 6,616,134 fr., tandis que celui de la Grande-Bretagne a perdu plus de 2,000,000 r, en un an.

Dans le développement du commerce avec la France, 4,000,000 fr., la Belgique, 1,100,000 fr., et la Hollande, 600,000 fr., nous voyons non seulement l'action de changes variables, mais aussi le résultat de l'établissement de nouvelles lignes de navigation à vapeur qui transportent directement aujourd'hui des marchandises autrefois tributaires de la voie anglaise et des bateaux anglais.

Il n'est pas douteux non plus que ces nouvelles lignes directes vers l'Extrême-Orient n'aient été favorisés par les dispositions du « Merchandise Marks Act » : non que les manufacturiers allemands, français ou belges esquivent la loi par des consignations directes, car elle est appliquée à Calcutta, à Bombay et à Madras comme en Angleterre; mais on préfère apposer toutes les étiquettes et marques nécessaires avant transbordement que dans un entrepôt quelconque. Le rapport officiel est muet sur les effets de l' « act » dans l'Inde; néanmoins, il ressort assez clairement des statistiques publiées qu'il n'a exercé aucune action sur les affaires des négociants du Continent tandis que le marchand et l'armateur anglais perçoivent moins de commissions, de frets, de comptes de garde et autres recettes provenant de la manutention et du magasinage des marchandises en transit.

Quoique l'ensemble de nos importations de l'Inde présente une augmentation, maint article de valeur a diminué. Le coton indien nous arrive en quantité toujours décroissante ; toutefois, la diminution de 53 0[0 sur la quantité, et de 63 0[0 sur la valeur, est spécialement due à la très mauvaise récolte dans l'Inde, et à la récolte surabondante du coton américain.

L'indigo, le jute brut et manufacturé ont aussi diminué, tandis que le café, la graine de lin, le thé, le blé et la laine ont augmenté. La balance des augmentations et des diminutions fait ressortir qu'on aurait eu à constater une diminution sensible des exportations sans l'élan exceptionnel donné aux exportations de blé par le déficit des marchés européens. En 1890-91 le commerce de l'Inde avec l'Angleterre atteignait 50 0[0 de son commerce total. L'année dernière, il a été de 47 fr, 02 0[0. En 1881-82 il arrivait à 57 0[0.

Il en va de même pour la place tenue par le Royaume-Uni dans le commerce de l'Inde. Examinons maintenant la situation de nos principaux concurrents. Les importations de Belgique ont crû rapidement d'année en année, pour passer de 304,643 r. en 1887-88 à 1 million 324,027 r, l'année dernière, le fer et l'acier représentent environ la moitié des envois de ce pays. Le reste se compose de teintures tirées du goudron, de houille, de verre, et de verrerie, de quincaillerie et de coutellerie. Les exportations pour la Belgique, qui se sont aussi accrues, consistent principalement en blé et graines, le coton a diminué. En ce qui concerne la France, un grand développement s'est produit aussi bien pour les exportations que pour les importations.

Les vêtements et les soieries constituent 50 0[0 des importations de France : elle exporte du blé, des graines oléagineuses, du café, du coton et du jute. Les importations d'Allemagne n'ont pas été aussi fortes que l'année précédente; mais le développement du commerce indo-germain est encore plus remarquable que l'indo-belge.

En 1887-88, les importations et les exportations réunies de l'Allemagne dans l'Inde ne dépassaient pas une valeur de 194,492 r. Elles se sont élevées, l'année dernière, à 1,524,969 r. Les principales exportations allemandes dans l'Inde sont le sucre et le sel, et le succès de ce dernier article est surtout attribué à l'action de l' « English Salt Union ». En dehors de ces produits, aucun autre n'offre d'importance spéciale, mais le commerce allemand est très varié dans son ensemble.

On citera les vêtements, les cotonnades, teintes et imprimées notamment, les teintures tirées du goudron de houille, la verrerie, la quincaillerie et la coutellerie, la bière et les esprits, les allumettes, le fer et l'acier, le papier et les lainages, ce dernier article est le plus important. Le commerce allemand des lainages s'est élevé de moins de 60.000 à 293,000 r. Voilà un fait dont devront prendre note ceux qui poussent à une nouvelle limitation des heures de travail dans nos fabriques de tissus, Bradford et Huddersfield pourraient-ils conserver leur suprématie sur les marchés neutres en présence d'une concurrence comme celle de l'Allemagne, si l'on y réduisait encore les heures de travail ?

Nous ne voulons pas dire que les fabricants de lainages du Yorkshire envoient moins de marchandises dans l'Inde. Nous ne croyons pas que ce soit le cas, mais ils ne font pas les progrès qu'accomplit le commerce allemand des lainages. La quantité des lainages anglais envoyés dans l'Inde a légèrement augmenté, mais leur valeur a diminué ; notre commerce de transit a perdu 20,000 liv. sur ces articles et la balance en faveur de l'Allemagne est de 270,000 r. Les statistiques font ressortir que nous laissons les prix ou que nous expédions une qualité inférieure de lainages pour pouvoir lutter avec les articles allemands. Il serait difficile d'imaginer un moment plus défavorable pour réduire les heures de travail.

On doit, en outre, tenir compte, en ce qui touche cette branche de commerce, que les derniers rapports sur l'industrie lainière dans l'Inde signalent l'existence de cinq manfuctures, employant 2,582 personnes qui produisent les genres communs.

Cette industrie est encore sans importance, mais elle est susceptible d'une grande expansion.

## NOUVELLES DU JOUR

**M. de Freycinet refuse de faire partie de la commission de l'armée**

Paris, 16 janvier. — Le Sénat a nommé aujourd'hui la commission de l'armée. M. de Freycinet, ayant été élu, a refusé.

Ce fait était vivement commenté.

**Le prétendu incident de la cour de Vienne**

Vienne, 16 janvier. — Un communiqué officiel confirme le démenti infligé au *Budapesth-Hirlap* au sujet de l'attitude de l'empereur à l'égard de M. Decrais.

**Le projet militaire allemand**

Berlin, 16 janvier. — Devant la commission de l'armée M. de Caprivi a déclaré que le projet militaire a pour but de rendre, en cas de besoin, l'offensive possible et d'empêcher que la guerre ait lieu sur le territoire allemand.

**L'auteur du crime de la rue Botzaris**

Paris, 16 janvier. — On vient de trouver sur la côte du Verdon (Gironde), le cadavre d'un homme, auquel était attachée une bouteille où l'on trouva un papier disant qu'accable par les remords, son auteur s'était décidé à mettre fin à ses jours et qu'il demandait que toutes recherches relatives à l'assassinat de la rue Botzaris fussent cessées, car c'était lui qui l'avait commis.

L'identité n'a pu être établie.

**Une affaire de fraude sur des fournitures militaires**

Châlons-sur-Marne, 16 janvier. — Le tribunal correctionnel de Sainte-Menehould a condamné, pour fraude sur des fournitures militaires, les nommés Herz, à six mois de prison, et Toussaint, à trois mois, et chacun à cinquante francs d'amende et à l'insertion du jugement dans douze journaux.

**Le Consistoire. — Une allocution du Pape**

Rome, 16 janvier. — Le Consistoire annonce s'est tenu ce matin.

Le Pape a prononcé une allocution exclusivement consacrée à son prochain jubilé et aux nouveaux cardinaux.

**Les nouveaux cardinaux français**

Rome, 16 janvier. — Parmi les cardinaux créés au consistoire secret de ce matin figurent Mgr Thomas, archevêque de Rouen, et Mgr Meignan, archevêque de Tours.

**M. de Bennigsen et la France**

Berlin, 16 janvier. — Dans un discours prononcé à la Commission militaire, M. de Bennigsen a dit qu'un changement politique survenant en France serait défavorable à l'Allemagne :

» Aujourd'hui, a poursuivi le député hanovrien, le maintien de la situation paisible est pour le moins douteux. Jusqu'à présent, le rétablissement d'une armée aussi puissante que les autres armées européennes a suffi à l'ambition des Français. Mais il faut désormais considérer comme possible une attaque de la France contre l'Allemagne, même sans le concours de la Russie. »

**La question du Maroc**

Tanger, 16 janvier. — Le sultan du Maroc aurait agréé la demande anglaise en réparation du meurtre de Juan Trimidad. (Source anglaise).

**Un naufrage. — Sept victimes**

Nice, 16 janvier. — Le vapeur *Saint Marc*, de la Compagnie Fraissinet, a abordé la brigantine italienne *Famille Schiaffino* qui a coulé à pic. Sept homme de l'équipage ont été noyés.

**A la commission du budget. — L'impot sur les valeurs de Bourse**

Paris, 16 janvier. — La commission du budget a discuté ce matin sur le projet de M. Tirard, relatif à l'impôt à établir sur les valeurs de bourse. Elle a accepté l'élévation de cet impôt fixé à huit millions.

Nous avons donné déjà le dispositis du projet.

Le ministre sera entendu ce soir, par la Commission au sujet de la rédaction des articles.

La Commission, dans sa séance de l'après-midi, a admis tous les moyens proposés par M. Tirard pour équilibrer le budget de 1893 sauf un, le prélèvement de quatre millions sur le reliquat de l'emprunt de 1891.

Elle invite le ministre à substituer une autre ressource à celle-là.

**Au Dahomey**

Paris, 16 janvier, — Par un télegramme parvenu hier soir au ministère de la marine, le général Dodds fait savoir que les reconnaissances parties, l'une de la côte par Allada, et l'autre d'Abomey se sont rencontrées à Agrimé, au nord du marais de Lama, maintenant complètement à sec.

Le pays est tranquille et se repeuple lentement.

**La situation au Maroc**

Toulouse, 16 janvier. — La division de l'escadre active sous les ordres de l'amiral Buge, et composée de la *Dévastation*, du *Cécille*, du *Jean-Bart* et du *Faucon*, a reçu l'ordre d'appareiller le 23 pour le Maroc. Les bâtiments ont pris des vivres et des munitions de guerre pour trois mois. Il paraît que la division de l'escadre anglaise mouillée à Malte aurait reçu l'ordre de faire également route vers Tanger, où est en ce moment l'escadre espagnole. Plusieurs bâtiments de guerre italiens mouillés à la Spezzia auraient reçu l'ordre de se rendre aussi à Tanger.

Ajoutons que l'amiral Buge aurait reçu l'ordre du départ accompagné d'un pli cacheté, qu'il ne doit ouvrir qu'au large et qui doit lui faire connaître sa destination.

## CHOSES ET AUTRES

Un fort chéquard montrait il y a quelque temps à un ami une maison superbe dont il venait de faire l'acquisition.

— Remarquez, faisait-il, cet escalier dérobé.

— Comme tout le reste de la maison, pensa l'autre ! Mais il se garda bien de le dire.

Un vétérinaire à son nouvel aide :

— Vous allez prendre ce tube, le remplir de poudre, l'introduire dans la bouche du cheval et souffler fort.

Dix minutes après l'aide revient, faisant d'horribles contorsions.

— Eh bien! qu'est ce que vous avez?

— C'est le cheval qui a soufflé le premier !

## LE PARADIS SOCIALISTE SUR LA TERRE

**1901 à 1910**

**Par GREGOROVIUS**

(Suite. — Voir le numéro du 17 janvier)

CHAPITRE II

**ÉTABLISSEMENT DU PARADIS SOCIALISTE**

**Raisons de l'ordre**

Le lendemain, le fermier attela son cheval, lia sur sa voiture le porc de l'étable, puis fit monter sa femme avec son fils. Comme il appelait son vieux père, celui-ci passa par une fenêtre de la mansarde sa tête blanche et cria :

— Partez sans moi; j'ai vécu ici 70 ans, je veux mourir ici...

— Mais, père, je dois fermer la maison et remettre la clef à la Commission. Venez avec nous, vous serez mieux à la ville...

Le vieillard secoua la tête :

— La nourriture et l'abri ne m'ont pas manqué pendant 70 ans ici. Le toit sous lequel je dormais était le mien, les champs m'appartenaient, le jardin était à moi, à moi aussi le ciel au-dessus de la chaumière...

— Mon père, insista le fermier, nous vivrons désormais comme les riches. Venez. Puis-je vous abandonner?

— Dieu reste avec moi, répondit le père. Votre Commission sanguinaire l'a proscrit; près de moi, il a encore son mot à dire. Ferme tout, et pars sans t'inquiéter.

Le jeune beau-frère du métayer s'irritait de cette résistance : « Laisse donc ce radoteur », cria-t-il, et, sautant du siège, il ferma la porte. Le métayer fit claquer son fouet, abandonnant cette maison où il avait été si longtemps le maître, maître sans grande importance sans doute, mais seigneur quand même de sa demeure et de ses champs. Et tous gardaient le silence.

Quelques heures plus tard, on atteignit la ville. La rue principale offrait l'aspect d'un jour de foire. Les paysans apportent leur bien ou leurs titres de possession, pour en faire don à l'*humanité*... Beaucoup de déguenillés, des gens sans feu ni lieu, sans mœurs. Jadis on les désignait sous l'épithète de *vagabonds*. Aujourd'hui ce sont des *frères* et des *sœurs*. La nature est la mère commune. Ceux-là n'ont rien à remettre aux commissaires, si ce n'est peut-être la bouteille de genièvre qui circule de l'un à l'autre. Leur joie éclate avec force.

Plus loin un groupe d'hommes et de femmes pauvrement, mais proprement vêtus, la figure attristée par la pensée d'abondonner ce qu'ils possèdent. Le peu qu'ils avaient en propre, quelques francs, une une montre en argent, une chaîne d'or, parure des femmes aux jours de fête leur tient au cœur : c'est le fruit de leurs sueurs, et rien n'est plus précieux ni plus cher à l'homme. Il faut tout livrer, tout pour tous, en se réservant seulement quelques ustensiles de cuisine et les vêtements nécessaires. Ces pauvres gens se consolent en songeant que les riches sont obligés d'agir comme eux.

L'apparition de la voiture excita bientôt des murmures dans la foule : « Quoi ? voici des coquins qui voyagent commodément quand nous devons aller à pied ! Droit égal pour tous !... »

Michel Dupont entendit et s'écria : « Voiture et cheval sont à moi jusqu'à ce que je les aie remis. Nul n'a le droit d'y trouver à redire. »

— A bas ! à bas ! clama de toutes parts le peuple excité.

Michel n'eut pas le temps de lever son fouet pour stimuler son cheval, que déjà Catherine et son fils avaient été arrachés du véhicule. Le beau-frère Fidèle avait pris les devants : il était descendu de lui-même en voyant autour de lui ces figures malveillantes.

Tous trois, Thérèse portant son fils, marchèrent à coté de la voiture, maudissant l'humeur des frères socialistes. « Pourquoi, se disait le métayer, ne font-ils pas marcher aussi le porc au nom de l'égalité? Lui seul jouit d'un privilège...»

— Une liberté bien jolie ! dit la femme à son frère quand il l'eut rejointe.

— Bah ! bah ! répondit-il, quand l'ordre règnera partout, ces misères ne se reproduiront plus. Du reste, ils ont raison : cheval et voiture sont à tous ; si quelqu'un en jouit, il dérobe aux autres le droit d'en jouir également.

— Ne sens-tu rien ? demanda tout à coup le fermier à sa femme...

— C'est la Commission qui travaille activement, lui répondit son beau-frère avec un gros rire. Seulement ils devraient bien employer du chlore, pour éviter les maladies. Si j'entre dans la Commission, j'en ferai jeter une livre sur chaque cadavre.

Cette odeur cadavérique semblait accroître la folie des femmes et des hommes. Les cris de : « Vive la Commission ! à bas les riches ! mort aux propriétaires ! » retentissaient partout.

Un peu plus loin, on rencontra une longue file de voitures chargées de corps sanglants; l'animation alors devint du délire. Le convoi fut arrêté par les femmes qui, hurlantes, dansèrent une sarabande. Les hourrah s'entremêlaient aux blasphèmes.

Et l'on entra dans la ville.

Il était bien changé d'aspect, ce petit chef-lieu de canton autrefois si joli, gai et souriant. Le désordre régnait en maître dans les rues.

De tous les villages on était venu, suivant l'ordre de la Commission. Il eût été plus sage de les convoquer successivement, à intervalles. En vain le commissaire spécial des 30 parcourut-il la ville pour remédier à la cohue, c'était s'y prendre trop tard et il ne put réussir. (*A suivre.*)


## LE FLÉAU DE THÉMIS

La justice, atteignant les petits et les gros,
A frappé tour à tour parlement et finance,
Et maint arrêt pesé dans sa juste balance,
A puni ceux qui font de faux pains de Congo.

*Savonnerie Victor Vaissier, Paris-Roubaix.*
68016d


## CHRONIQUE LOCALE

### ROUBAIX

**Les étrennes du Conseil.** — Le Conseil municipal vient, du même coup, d'enlever aux instituteurs-adjoints qui ont eu la naïveté de croire à ses promesses et de contribuer à son élection, une bonne partie de leurs émoluments, et aux ouvriers le seul moyen qu'ils aient de compléter leur instruction.

Assurément, ce sont là des étrennes qu'on ne lui demandait pas.

Une vingtaine de maîtres y perdent 240 francs par an, et le rapporteur, qui a inventé une nouvelle arithmétique, déclare qu'il n'y aura rien de changé dans leur situation puisqu'on augmente leur indemnité de logement de 50 francs. Mais cette augmentation, fût-elle de 240 francs, c'est la loi, ce n'est pas la ville qu'il l'accorde, et la perte reste entière pour les malheureux adjoints.

Mais si la mesure qui frappe les adjoints est inique, celle qui désorganise les cours d'adultes est absurde. Est-il vrai qu'on ait jugé les cours déserts parce qu'on n'avait trouvé que quelques élèves attendant aux portes l'heure d'entrée ? Est-il vrai qu'on ait accusé les maîtres de fausser les listes ? Autant vaudrait dire qu'ils sont tous des panamistes. Une enquête sérieuse aurait démontré que ce sont les mois d'octobre et de novembre qui comptent le plus d'élèves, et que le mois de mars ne voit pas les classes désertes et l'on aurait tout au moins ouvert les cours d'adultes du 1er octobre au 31 mars.

Après Pâques, la foire, les beaux jours, les chaleurs enlèvent sans doute beaucoup d'élèves, et il n'y a que les jeunes gens d'élite qui continuent à fréquenter les cours. Nous comprendrions, à la rigueur, qu'on en fermât alors un certain nombre, ou qu'on ne payât les maîtres qu'en raison du nombre d'élèves qu'ils sauraient retenir à leurs cours. On n'y a sans doute pas pensé, et l'on se réjouit d'avoir ainsi économisé 20 fois 240 francs, soit 4,800 fr., juste ce que va toucher M. le Maire ! Pauvres instituteurs-adjoints !

**Arrivée du nouvel officier de gendarmerie de Roubaix.** — M. le sous-lieutenant de gendarmerie A. Poilvez, précédemment maréchal-des-logis chef à Montdidier (Somme), nommé à la résidence de Roubaix, en remplacement de M. le lieutenant Paul Corbière, promu capitaine, a pris possession de son poste lundi soir. Il est arrivé à Roubaix, et a été reçu à la gare par M. Séguin, commissaire de police de Croix.

**La conférence du curé de Fourmies, à l'Hippodrome.** — Nous avons omis, bien involontairement, dans notre compte-rendu de la réunion de dimanche, à l'Hippodrome, de parler des jeunes gens du denier des écoles catholiques, qui, à la sortie, quêtaient pour cette œuvre. Ils se sont acquittés de cette tâche avec un zèle digne des plus grands éloges; aussi, nous dit-on, la recette a été très fructueuse

**M. Levert**, professeur à l'école nationale des arts industriels de Roubaix, vient d'être nommé professeur à l'école des arts décoratifs, de Nice.

**Les fourneaux économiques.** — Du 9 au 14 janvier inclus, les recettes pour les quatre sections ont été : en bons, de 9 fr. 35; en espèces, de 315 fr. 75; ensemble : 325 fr. 10. Il a été vendu pour 30 fr. de bons.

Voici les dépenses et recettes par fourneau, pendant le même laps de temps :

*Fourneau n° 1. Rue Saint-Vincent-de-Paul.* — Dépenses 107 fr. 65; recettes 56 fr. 05. Perte 51 fr. 60, ou 47,93 0[0.

*Fourneau n° 2. Rue des Fossés.* — Dépenses 146 fr. 43; recettes 94 fr. 60. Perte 50 fr. 83, ou 35,40 0[0.

*Fourneau n° 3. Rue Ternaux.* — Dépenses 131 fr. 40; recettes 82 fr. 35. Perte 49 fr. 05, ou 37.32 0[0.

*Fourneau n° 4. Rue des Arts.* — Dépenses 182 fr. 21; recettes 92 fr. 40. Perte 90 fr. 11, ou 49.45 0[0.

*Résultat général* : Dépenses 567 fr. 69; recettes 325 fr. 10. Perte 242 fr. 59, ou 42,73 0[0.

*Nombre de familles inscrites jusqu'au 14 janvier, par section :* 1re, 72 familles, représentant 361 personnes ; 2e, 132 familles, représentant 673 personnes ; 3e, 82 familles, représentant 429 personnes; 4e, 104 familles, représentant 599 personnes. Soit au total : 390 familles, représentant 2,062 personnes. — Ces deux derniers chiffres constituent une augmentation de 48 familles, et de 268 personnes, sur la précédente semaine.

**L'habillement de la police.** — Dans la journée de lundi, les agents de police ont reçu, dans la salle des adjudications de la mairie, le renouvellement de leurs vêtements pour l'année 1893.

**Mort de misère.** — Un employé de la gare, M. Charles Mouveaux, âgé de 35 ans, est mort, lundi matin vers quatre heures, par suite de privations et de manque de soins.

Ce malheureux était marié depuis une dizaine d'années, et avait deux enfants.

Il y a quelques mois, sa femme l'abandonna, laissant à sa charge les bébés, âgés de 6 et 8 ans. Dans ces derniers temps, M. Mouveaux, qui ne touchait qu'un maigre salaire, était allé habiter chez M. Tesse, rue de Naples.

Il y a quelques jours, il fut atteint d'une bronchite; l'employé continua quand même son service, il fallait bien nourrir les enfants. Mais dimanche matin, sa maladie s'aggrava au point qu'il ne put se lever. M. Mouveaux ne voulut appeler aucun médecin. Des parents qui étaient venus le voir appelèrent cependant un docteur. Le praticien le déclara perdu par suite de privations. En dépit des soins énergiques qui lui furent prodigués, le malheureux succomba.

M. Mouveaux, qui occupait son emploi depuis douze ans, à la gare de Roubaix, était très estimé de ses chefs.

Ses obsèques auront lieu aujourd'hui.

**Une tentative de vol dans une maison en construction, boulevard de Paris.** — Dans la nuit de dimanche à lundi, à une heure qu'il est impossible d'apprécier, une tentative de vol par effraction a été commise, boulevard de Paris, dans une maison en construction, appartenant à M. Edouard Lecomte.

Les travaux étant en voie d'achèvement, les malfaiteurs, qui connaissaient sans doute l'état des lieux, savaient qu'un lot important de quincaillerie se trouvait dans les bâtiments.

Ils ont d'abord forcé le cadenas de la porte de clôture. Sachant qu'il n'y avait rien à prendre au rez-de-chaussée, ils ont monté au premier étage, où ils se sont attaqués, mais sans succès d'abord, à plusieurs armoires solidement fermées à clef. Enfin ils ont réussi à en ouvrir une, en perçant de trous de vrille un panneau, qu'ils ont scié ensuite.

Les objets déposés dans cette armoire, des serrures, des poignées de porte et de fenêtre, et un grand nombre d'autres articles, ont été rangés par eux sur un établi de menuisier, qui se trouvait dans l'appartement.

Ils sont alors rendus au deuxième étage, et ont fracturé la porte d'une salle de bains. Mais à cet instant un bruit insolite a dû les troubler étrangement; une véritable panique semble s'être emparée d'eux, car ils se sont enfuis avec tant de précipitation qu'ils n'ont rien emporté de tout le butin préparé par eux à l'étage inférieure, ne prenant même pas le temps de ramasser leur attirail d'outils, que les ouvriers ont retrouvés sur le plancher, en arrivant le matin au travail.

M. Martin, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête sur ces faits.

**Une mort subite.** — Nous avons raconté hier, qu'une ménagère de la rue des Fleurs, Mme Hortense Marot, âgée de 51 ans, était tombée du haut d'un escalier et s'était fait plusieurs blessures à la figure et aux poignets. Son état paraissant assez grave, la blessée fut transportée à l'hôpital.

Dans la soirée de lundi, vers huit heures, Mme Marot, qui reposait dans son lit, poussa tout à coup un cri perçant. On accourut, et des soins énergiques lui furent aussitôt prodigués, mais tout fut inutile; la malheureuse avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

La famille a été immédiatement avertie.

**Les accidents de la rue.** — Lundi soir, vers six heures, une tourmente de neige s'est abattue sur Roubaix. Vers dix heures, un épais manteau blanc couvrait le sol durci par la gelée.

De nombreux accidents se sont produits. Rue de la Gare, un conducteur de voiture a été jeté bas de son siège, et s'est fait de nombreuses contusions à la figure et sur tout le corps. Rue de Sebastopol, un tisserand s'est fracturé le pied droit.

Rue de Lannoy, un jeune homme s'est violemment contusionné en tombant, etc., etc.

**Un accident rue du Tilleul.** — Lundi soir, vers six heures et demie, une couturière, âgée de 31 ans, Mlle Sophie Baudens, habitant l'impasse Nabuchodonosor, s'était rendue rue du Tilleul, quand elle tomba. Dans sa chute, elle se fractura la jambe gauche. On la transporta en son domicile, où le docteur Delannoy, lui prodigua ses soins. Il fut ensuite transporté à l'Hôtel-Dieu. L'état de la pauvre femme est assez grave.

**Un accident de voiture.** — Une voiture de place, dont on n'a pu prendre le numéro ni reconnaître le conducteur, a renversé, dimanche à midi, rue Neuve, une fillette d'une dizaine d'années, habitant rue Watt. Elle a été transportée par son père à l'estaminet de la *Cloche*, où elle a reçu les soins de M. le docteur Dupont, du Blanc-Seau, qui passait au moment de l'accident. Le praticien a constaté à la jambe droite quelques contusions, heureusement sans gravité.

**L'odyssée d'un vagabond.** — Dans la soirée de dimanche, un agent, de service sur la Grand'Place, remarquait un individu qui s'amusait à jeter des pierres dans les vitres d'un réverbère. L'agent l'interrogea sur le motif qui le poussait à se livrer à cet exercice. Le quidam répondit qu'il avait postulé à la sûreté un billet de logement qui lui avait été refusé, à cause, disait-il, de sa nationalité belge : préférant aller en prison que mourir de faim, sur le pavé, ajoutait-il, n'ayant ni feu ni lieu, il s'était décidé à commettre un délit quelconque pour se faire écrouer.

**Lannoy.** — *Les grèves.* — Une grève a éclaté lundi, vers quatre heures du soir, à la filature de lin et d'étoupes de M. Albert Parent.

Une cinquantaine de dévideuses ont cessé le travail. Elles demandent, comme celles de l'établissement de MM. Delannoy et fils de Lys-lez-Lannoy, que le salaire de la journée de onze heures soit égal à celui de la journée de douze heures.

L'établissement occupe 250 à 350 ouvriers, qui seraient forcés de chômer si la grève se prolongeait.

A la filature de MM. Delannoy et fils, à Lys-lez-Lannoy, la grève continue.

Une délégation s'est présentée lundi à une heure et demie. Elle a été accueillie par une fin de non recevoir.


## LETTRES MORTUAIRES ET D'